



2021PORTUGAL.EU

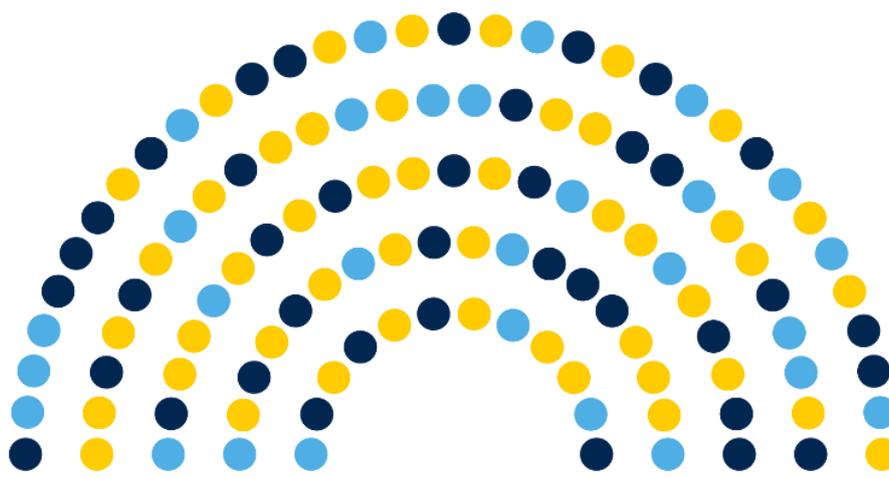
Dimension Parlementaire

Note d'encadrement

**Défendre l'Europe : Coopération UE-OTAN et
la boussole stratégique**

**Conférence interparlementaire sur la Politique Étrangère et de
Sécurité Commune et la Politique de Sécurité et de Défense Commune**

**3 et 4 mars 2021, Lisbonne
Portugal**



NOTE D'ENCADREMENT

Défendre l'Europe : Coopération UE-OTAN et la boussole stratégique

Malgré la naissance de l'UE et de l'OTAN au lendemain de la Seconde Guerre mondiale et de l'existence de 21 pays membres communs, les relations entre les deux organisations n'ont été institutionnalisées qu'au début des années 2000, en s'appuyant sur les mesures prises au cours des années 1990 pour promouvoir une plus grande responsabilité européenne en matière de défense, dans le cadre de la coopération existant entre l'OTAN et l'Union de l'Europe occidentale (UEO). L'extinction de l'UEO a transféré à l'UE les questions de défense qui avaient été confiées à cette organisation. Cependant, la question de la répartition réelle des charges entre les deux organisations et de l'autre côté de l'Atlantique n'a jamais été entièrement résolue.

La [Déclaration Union Européenne-OTAN sur la PESD](#) a réaffirmé l'accès garanti de l'UE aux capacités de planification de l'OTAN pour ses propres opérations militaires. En 2003, les [accords de Berlin Plus](#) ont jeté les bases du soutien de l'Alliance aux opérations menées par l'UE, dans lesquelles tous les États membres de l'OTAN ne sont pas engagés.

En 2010, lors du [sommet de Lisbonne de l'OTAN](#), les alliés ont souligné leur détermination à améliorer le partenariat stratégique OTAN-UE. Le concept stratégique de 2010 engageait l'Alliance à collaborer plus étroitement avec d'autres organisations internationales pour prévenir les crises, gérer les conflits et stabiliser les situations post-conflit.

À partir de ce moment, l'idée du partage transatlantique des charges a été façonnée, et aujourd'hui l'UE considère la [coopération UE-OTAN](#) comme un pilier intégral du travail de l'UE visant à renforcer la sécurité et la défense européennes, dans le cadre de la mise en œuvre de la [stratégie globale de l'UE](#).

La demande des États-Unis selon laquelle les Européens devraient assumer davantage de responsabilité en matière de sécurité européenne et internationale et améliorer leurs capacités militaires, a conduit à l'engagement de 2 % au sommet de l'OTAN de 2014, au pays de Galles. Un engagement dans le même sens que celui de Javier Solana, en février 2006, lorsqu'il a invité les ministres de la défense de l'UE à dépenser davantage, à dépenser mieux et à dépenser plus ensemble.



À Varsovie, en juillet 2016, les deux organisations ont défini les domaines dans lesquels la coopération devait être renforcée compte tenu des défis communs à l'est et au sud, notamment la lutte contre les menaces hybrides, le renforcement de la résilience, le renforcement des capacités de défense, la cybersécurité, la sécurité maritime et les exercices. À titre de suivi, en décembre 2016, les ministres des affaires étrangères de l'OTAN ont approuvé une déclaration à laquelle étaient annexées 42 mesures communes visant à promouvoir la coopération OTAN-UE. En décembre 2017, 32 autres mesures ont été adoptées, avant la conclusion d'un nouvel accord conjoint, le 10 juillet 2018, pour mettre l'accent sur les progrès rapides dans les domaines de la mobilité militaire, de la lutte contre le terrorisme et l'amélioration de la résilience face aux risques chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires, ainsi que sur la promotion du programme pour les femmes, la paix et la sécurité.

Le développement des capacités de défense européennes, tout en assurant la cohérence et la complémentarité et en évitant les doubles emplois inutiles, est essentiel dans les efforts conjoints visant à rendre la zone euro-atlantique plus sûre. Le quatrième et dernier rapport d'étape sur la mise en œuvre de l'ensemble commun de propositions approuvées par l'OTAN et l'UE a été publié le 17 juin 2019.

L'UE a pris un certain temps pour envisager de prendre sa sécurité et sa défense au sérieux, et cinq ans de plus après Varsovie pour commencer à définir ce que cela signifierait en termes d'orientations stratégiques. Une boussole stratégique devrait fournir ces orientations d'ici à 2022, afin d'identifier les menaces et les défis auxquels l'UE est confrontée et de fournir des réponses sur la manière de les contrer. La boussole devrait expliquer comment l'Union protégera ses citoyens, renforcera son autonomie stratégique et deviendra un partenaire mondial plus fort.

La boussole stratégique devrait également définir quel type d'acteur de sécurité et de défense l'UE veut être, pour répondre à la question de savoir si le préambule de défense du traité de Lisbonne est toujours valable aujourd'hui : que les Européens sont toujours « RÉSOLUS à mettre en œuvre une politique étrangère et de sécurité commune, y compris l'élaboration progressive d'une politique de défense commune, qui pourrait conduire à une défense commune conformément aux dispositions de l'article 42, renforçant ainsi l'identité européenne et son indépendance afin de promouvoir la paix, la sécurité et le progrès en Europe et dans le monde ».



Une coopération étroite entre l'UE et l'OTAN est un élément important dans le développement d'une « approche globale » internationale de la gestion de crise et des opérations, qui nécessite des moyens tant militaires que civils.

En fait, la boussole stratégique doit fournir des réponses dans un domaine politique où, parfois, même poser les bonnes questions exige au moins autant de courage politique que d'y répondre. Pourtant, des réponses sont nécessaires, et elles le sont de toute urgence. Les dépenses de défense augmentent, sans une réponse claire et collective à quoi servent ces dépenses. Tant que de telles réponses ne sont pas données, les dépenses ne sont pas nécessairement meilleures simplement parce qu'elles augmentent. Il devrait être clair qu'investir davantage, mieux et ensemble dans la sécurité et la défense de l'Europe est l'expression ultime de la solidarité et de la cohésion, le lien qui maintient les membres unis dans l'Union et dans l'Alliance.

Un premier projet de texte de la boussole stratégique est attendu d'ici novembre, et devrait refléter les menaces et les défis auxquels l'UE est confrontée, et ainsi que ce que l'UE doit faire, à la lumière des menaces et des défis identifiés, dans les domaines de la gestion des crises et de la résilience, afin de renforcer sa capacité d'agir de manière autonome lorsque et si nécessaire.

Points de discussion :

- Comment les parlements participent-ils aux travaux sur la boussole stratégique ? Comment une approche interparlementaire au niveau de l'UE pourrait-elle être structurée et serait-elle souhaitable ?
- Le traité de Lisbonne exige que la PSDC soit compatible avec la politique de sécurité et de défense de l'OTAN. Cette compatibilité est-elle nécessaire et comment pourrait-elle être améliorée au-delà des accords de Berlin plus en ce qui concerne le développement des capacités et la politique d'armement ?
- Des propositions concernant un pilier européen ou un pilier de l'UE au sein de l'OTAN ont été régulièrement formulées. À quoi devrait ressembler un tel pilier ? Qu'est-ce qu'il exigerait ? Cette approche pourrait-elle être réaliste ? Pourquoi ?
- L'article 42, paragraphe 7, du TUE prévoit une clause d'assistance mutuelle en cas d'attaque armée, avec deux mises en garde, l'une relative au caractère spécifique de la politique de sécurité et de défense de certains États membres et



l'autre relative aux engagements pris dans le cadre de l'OTAN. Étant donné la portée géographique et politique de l'UE et de l'OTAN, il est difficile de concevoir des conflits qui n'affecteraient pas les membres des deux organisations en même temps ou des conflits où les deux organisations n'auraient pas le même intérêt à préserver la liberté, la paix, la sécurité et la stabilité dans l'espace euro-atlantique et son voisinage. Est-ce une question qui devrait être abordée sur le plan politique ? Comment pourrait-on organiser un dialogue entre les législateurs ?

- Le préambule du traité de Lisbonne stipule que les États membres sont « RÉSOLUS à mettre en œuvre une politique étrangère et de sécurité commune, y compris la définition progressive d'une politique de défense commune, qui pourrait conduire à une défense commune, conformément aux dispositions de l'article 42, renforçant ainsi l'identité de l'Europe et son indépendance afin de promouvoir la paix, la sécurité et le progrès en Europe et dans le monde ». Ce niveau d'ambition devrait-il être revu et, par exemple, devrait-il être abordé par la Conférence sur l'avenir de l'Europe ?

